

**Contrat de prestations de service  
Formation équestre – Section Sportive Équitation (SSE)**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Castelnaudary et notamment son exploitation agricole « Domaine Saint Jean de l'Orangerie »  
Représenté par son Directeur, Monsieur Nicolas BASTIÉ,

**D'une part,**

**ET**

M. Mme.....

Domicilié à : .....

Représentant (s) légal (aux) de : .....

**D'autre part,**

**1-PRESTATIONS CHOISIES**

Les représentants légaux de....., élève en section sportive équestre en classe de.....au :

- Collège des Fontanilles       Lycée Germaine Tillion       Lycée Pierre Paul Riquet

inscrivent aux activités de formation équestre pour le tarif correspondant au niveau d'étude comme suit :

	Lycée Pierre Paul Riquet	Lycée Pierre Paul Riquet	Lycée Germaine Tillion	Collège Fontanilles
	2 <sup>nd</sup> e –Terminale en CGEH	4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nd</sup> e -Terminale	6 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup>
Cours d'équitation	4 heures	3 heures (1 heure hippologie)	4 heures	3 heures (1 heure hippologie)
Week-end Compétitions / examens	10 (2 h équitation / 2h d'hippologie)	0	10 (2 h équitation / 2h d'hippologie)	0
Tarifs (pour 10 mois)	2 <sup>nd</sup> e > 288 € TTC/mois 1 <sup>ère</sup> > 252 € TTC/mois Term > 280 € TC/mois	184 € TTC/mois	324 € TTC/mois	195 € TTC/mois

**Les prestations seront assurées à partir du 1<sup>er</sup> mercredi du mois de septembre jusqu'au dernier vendredi du mois de juin.**

## 2-DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Des activités complémentaires (compétitions ou examens) seront proposées aux élèves.

Les représentants légaux reconnaissent être informés que la participation aux activités complémentaires n'a pas de caractère automatique, l'engagement de l'élève se faisant avec un accord express des représentants légaux sur une proposition formulée par l'EPLEFPA, présentant les activités proposées, les conditions de déroulement et les coûts spécifiques.

Pour pouvoir participer à ces activités, l'élève doit être titulaire d'une licence Fédérale Club en cours de validité souscrite auprès de l'EPLEFPA et d'une licence de compétition en cours de validité. **La demande de licence de compétition (gratuite) doit être effectuée par les familles.**

## 3-DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les représentants légaux et l'élève inscrit reconnaissent :

- Avoir pris connaissance des informations fournies par l'établissement scolaire et par l'exploitation agricole de l'EPLEFPA sur les conditions de mise en œuvre des activités de la section sportive (règlement intérieur, calendrier et emploi du temps) ;
- Avoir souscrit auprès de l'EPLEFPA, une licence FFE (Fédération Française d'Équitation) couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de la pratique de l'équitation ;
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité telles qu'elles sont décrites au règlement intérieur de l'activité (joint au présent contrat) ainsi que des consignes particulières et s'engagent à les appliquer ;
- S'engage à fournir dès la rentrée scolaire les documents suivants : fiche de renseignements, certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation, autorisation parentale pour souscrire une licence FFE et participer aux activités de concours, ordre de virement d'office et le présent contrat dûment complété et signé. **Tout dossier incomplet entraînera une non-inscription à la SSE.**

## 4-DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les représentants légaux s'engagent à acquitter :

- Le montant des prestations de formation, par virement, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, valant pour les prestations du mois à venir, en application du tarif révisable et voté annuellement en conseil d'administration de l'EPLEFPA,
- Le montant des prestations spécifiques liées à la participation de l'élève aux activités complémentaires à la formation (concours, stages spécifiques...), par virement.

L'EPLEFPA s'engage à présenter, aux responsables légaux, une facture détaillée pour chaque prestation souscrite.

Si l'élève se trouve en absence prolongée (à partir d'un mois d'arrêt) justifiée par des motifs réels et sérieux. Les représentants légaux s'engagent à fournir un certificat médical à l'administration de l'EPLEFPA de Castelnaudary, et ainsi, pourront bénéficier d'une réduction de facturation.

Pour des raisons d'organisation et d'engagement financier de l'EPLEFPA :

- Inscription ou démission d'un élève, au-cours d'un mois entamé, la prestation mensuelle est due dans sa totalité,
- Tout impayé de plus d'un mois (constaté au 15 du mois suivant) entraînera une suspension des cours d'équitation de l'élève.

Les virements bancaires sont à émettre à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA de Castelnaudary sur le compte de la Trésorerie Principale de Carcassonne sous l'IBAN N°FR76 1007 1110 0000 0010 0202 316 et le BIC : TRPUFRP1.

## 5-EXÉCUTION DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour l'année scolaire 2019-2020, renouvelable par accord express des parties, après réalisation d'un bilan élaboré début juin par l'équipe pédagogique.

Toutes modifications, apportées à ce contrat, fera l'objet d'un avenant signé des parties.

Il peut être dénoncé par les parties, en respectant **un délai de préavis d'un mois**, pour cas de force majeure ou pour tout motif lié à un manquement grave aux dispositions prévues dans le présent contrat, **dûment constaté et signifié par lettre recommandée avec accusé de réception**.

Fait à Castelnaudary, le.....

Les représentants légaux

Le Directeur de l'EPLEFPA de  
Castelnaudary,

L'élève

Monsieur Nicolas BASTIÉ

Pièces jointes au présent contrat :

- *Fiche de renseignements*
- *Demande de licence fédérale club 2020*
- *Ordre de virement d'office 2019-2020*
- *Liste des fournitures d'équitation*



Exploitation agricole Domaine St Jean de l'Orangerie  
935 avenue du Dr Laënnec – BP 1101 – 11491 Castelnaudary Cedex  
Tél : 0468945900 – Mél : [epl.castelnaudary@educagri.fr](mailto:epl.castelnaudary@educagri.fr)

